

Confinement II :

Anticipons ensemble l'Avenir !

Comme annoncé et attendu, la seconde vague de Covid-19 touche la France comme de nombreux autres pays à travers le monde. La barre officielle des 40000 décès a été dépassée sur notre territoire et le gouvernement présente cette seconde vague comme plus forte que la première.

Un second confinement qui n'en est pas un

Le choix d'un nouveau confinement a été décidé par le Président de la République.

Ce confinement est cependant fortement différent du premier. Tout d'abord les écoles, premiers lieux à être confiné en mars, restent ouvertes. Ensuite, le nombre de salariés présents sur leur lieu de travail est incomparable à celui du printemps, tout comme celui des salariés en télétravail qui a fortement diminué. Ce confinement doit permettre, selon les propos de M. Macron, de préserver à la fois la santé et l'économie.

Certes, les français disposent de masques et appréhendent mieux les gestes barrières. Pour autant, rien ne garantit aujourd'hui que ce « pari » d'essayer de sauver à la fois les vies tout en limitant la casse au niveau économique se révélera gagnant.

Alors que selon la ministre du travail, moins de 1% des contaminations se font en milieu professionnel, plusieurs spécialistes s'accordent à reconnaître qu'il est difficile de « tracer » les contaminations. Ce chiffre de 1% serait donc bien modeste et apparaît beaucoup plus comme un coup de « com » pour justifier un confinement qui touche peu le monde du travail et beaucoup plus la vie sociale et culturelle présentée comme LA cause principale de la reprise de l'épidémie.

Pour la CGT, une chose est cependant certaine : la protection de la santé des salariés doit rester la priorité tout comme la préservation de leurs droits et acquis.

Protéger la santé des salariés et leurs proches

La santé, selon l'OMS, « est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Dans cette période où l'attention est portée sur la Covid-19 et sur la crainte de contracter la maladie, il ne serait pas raisonnable de se focaliser uniquement sur la pandémie et le risque de contagion sans prendre en compte les potentiels « dégâts collatéraux ».

Alors que des millions de salariés vivent dans l'anxiété de contracter le virus, ils sont également fortement coupés de liens et relations sociales qui peuvent avoir des conséquences directes sur leur moral. L'absence de liberté qu'entraîne l'état d'urgence sanitaire peut entraîner des risques psychosociaux aujourd'hui insuffisamment pris en compte au sein des collectifs de travail.

Les réorganisations qu'engendrent la lutte contre la Covid-19, notamment le développement du télétravail ne sont également pas neutres pour la vie au travail et pas sans conséquences pour la vie hors travail.

La situation inédite de cette crise sanitaire doit permettre de développer une nouvelle forme de management beaucoup mieux basée sur l'échange plutôt que sur des directives verticalisées.

Pour ne reprendre que l'exemple du télétravail, selon les salariés, il a été vécu différemment au 1^{er} confinement. Parce que les gens sont différents, n'ont pas les mêmes situations familiales et sociales, n'ont pas les mêmes conditions de logement ou de transport, les règles ne peuvent pas être les mêmes pour tous.

La CGT revendique qu'en cette période, le télétravail doit être basé sur le volontariat et suivant des règles communes négociées. Interdire à des personnes qui veulent télétravailler de le faire, et obliger d'autres à le faire alors qu'elles ont très mal vécu la première période de confinement ne relève pas d'une intelligence managériale très éclairée.

Protéger les salariés les plus vulnérables, mieux prendre en compte les Risques Psycho sociaux, ne pas négliger tous les risques professionnels « habituels », organiser le travail pour alléger au maximum les contraintes subies par les moyens de protections au virus sont autant de mesures qui doivent pouvoir contribuer à mieux appréhender le travail et son organisation.

Préserver les acquis, conquérir de nouveaux droits

Même si le gouvernement tente de le minimiser, de nombreux salariés ont néanmoins été contaminés sur leur lieu de travail. Pour la CGT, la responsabilité de l'employeur doit être clairement identifiée en cas de contamination sur le lieu de travail.

A situation nouvelle, il doit y avoir des droits nouveaux. Les risques sanitaires doivent être clairement identifiés comme des risques professionnels et engendrer, en cas de contamination, une reconnaissance en Maladie Professionnelle.

D'autre part, les instances comme les CHSCT doivent être rétablis et/ou maintenus, les droits des élus doivent être élargis, les structures de médecine du travail doivent être renforcées et non pas affaiblies. Cela nécessite de revenir rapidement sur toutes les réformes successives qui ont conduit à restreindre drastiquement les moyens de préventions des risques au travail.

Enfin, la période troublée que nous vivons doit nous inciter à la plus grande vigilance. La privation de libertés qu'engendre l'état d'urgence sanitaire ne doit pas conduire à une réduction durable de nos droits.

Anticiper l'avenir

Il n'est pas inutile de rappeler que la crise actuelle est essentiellement due à l'incapacité de notre système de santé à gérer à la fois les maladies habituelles et une augmentation d'activité liées à l'épidémie. Alors que les experts de l'ONU estiment que sur les 1,7 millions de virus inconnus présents chez les mammifères et les oiseaux, entre 540000 et 850000 pourraient infecter les humains si aucune transformation radicale n'intervient, il s'agit désormais de prendre en compte sérieusement les risques pandémiques mondiaux. Il faut bien évidemment arrêter la casse des services publics de santé et mettre fin aux logiques comptables incompatibles avec la réalité des situations sanitaires.

Mais il faut surtout, comme le préconise l'ONU, revoir le système économique, l'agriculture, la destruction des habitats naturels.

Aujourd'hui la COVID-19 affecte des millions de personnes à travers le monde, met à genoux des économies, risque de plonger de nombreux pays dans des crises sociales majeures.

Le Président Macron avait annoncé que le « jour d'après ne ressemblera pas au jour d'avant ».

Pourtant, rien aujourd'hui ne nous démontre un quelconque changement et une volonté de rupture dans sa politique.

Parce que le monde d'après sera surtout ce que nous serons en capacité de mettre en œuvre pour changer les choses :

Investissez dans l'avenir : syndiquez-vous à la CGT!